

La Maison des Enfants, un lieu pour tous

- des activités adaptées par âge
- **des camps organisés l'été**
- des locaux spécialement conçus pour les enfants
- des animateurs professionnels
- des tarifs adaptés aux ressources des familles
- pendant les vacances, possibilité **d'accueillir les adolescents du Relais des Jeunes** le matin + repas.

Contacts et renseignements

☎ 02 98 67 76 45

☎ 06 99 04 96 02

📠 02 98 79 82 78

✉ maisondesenfants@orange.fr

✉ plouigneau-mairie@wanadoo.fr

Site internet : <https://plouigneau.fr>

Rubrique Enfance jeunesse/maison des enfants

Portail aux familles :

<https://plouigneau.portail-defi.net/>

LA MAISON DES ENFANTS

Pors An Doas
29610 PLOUIGNEAU

Ouvert les mercredis
de 7h30 à 19 h
et vacances scolaires
de 7 h 30 à 18 h 30



LA MAISON DES ENFANTS

Accueil de loisirs
de 3 à 11 ans

Mercredis
Vacances scolaires



2019/2020



Un lieu d'épanouissement et de découverte...



L'accueil de loisirs La Maison des Enfants, agréé par Jeunesse et Sports, est ouvert pour les enfants de 3 à 11 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Le centre propose des activités ludiques et pédagogiques par tranche d'âge, des sorties lors des vacances.

Le dossier d'inscription, obligatoire chaque année, est disponible à la Maison des Enfants, à la mairie ou sur le site internet.

Tarifs 2019/2020

Des tarifs adaptés aux ressources des familles

Quotient Familial (QF)	Mercredi Repas compris*		Vacances Repas compris*
	Par enfant/jour	Par enfant/demi-journée	Par enfant/jour
< 400 €	3.30 €	3.30 €	3.30 €
400 à 650 €	4.98 €	3.45 €	6.61 €
651 à 799 €	6.61 €	4.63 €	9.94 €
800 à 999 €	8.28 €	5.82 €	12.15 €
1000 à 1199 €	9.95 €	6.98 €	14.36 €
≥ 1200 € et QF non calculé	12.15 €	8.48 €	16.57 €
Extérieur	14.37 €	10.06 €	18.78 €

*Prix du repas : 2.71€ (3.10 € extérieur)

Calcul du quotient familial

- Fournir le n° d'allocataire CAF lors de l'inscription. L'organisateur est habilité par la CAF pour consulter les quotients.
- Pour les familles dont le quotient n'est pas calculé (MSA,...), fournir l'avis d'imposition de 2018 (sur les revenus de 2017) et une attestation d'allocations familiales (que vous en perceviez ou non).

Sans ces données, les familles se verront appliquer le tarif correspondant à la tranche la plus forte.

Inscriptions

Les familles doivent s'inscrire à la Maison des Enfants :

- avant le jeudi qui précède, pour une inscription les mercredis
- au moins une semaine avant une période de vacances scolaires
- à compter de juin pour l'été (mi-juin pour les familles extérieures à la commune)

Mode de paiement

Facturation mensuelle y compris l'été

- Prélèvement automatique (disponible en mairie ou sur le site internet)
- Espèces, chèques à l'ordre du Trésor Public
- Chèque-vacances

Aides acceptées (à déposer à l'inscription)

- Bons MSA : fournir une copie de bon pour signature, que nous vous retournons afin que vous puissiez l'expédier à la MSA accompagné de votre facture acquittée.
- Aides employeur, CGOS...